Ordre de service d'action

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Direction générale de l'enseignement et de la recherche **Service de l'enseignement technique** **Sous-direction des politiques de formation et d'éducation** **Bureau de la vie scolaire, étudiante et de l'insertion** **19 avenue du Maine** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955** **Direction générale de l'enseignement et de la recherche** **Service de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation** **Sous-direction de l'enseignement supérieur** **Bureau des formations de l'enseignement supérieur**	**Note de service** **DGER/SDPFE/2017-916** **22/11/2017**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 15/01/2018
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 3

Objet : appel à projets "Étudiants : prévenir les addictions de pairs à pairs".

Destinataires d'exécution
Etablissements d'enseignement supérieur agricoles publics et privés

Résumé : la présente note de service précise les modalités de participation des établissements d'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et de paysage à l'appel à projet concernant les actions de prévention dans le cadre des conduites addictives.

La présente note de service a pour objet d'inviter les établissements d'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et de paysage à s'associer au projet de prévention intitulé

« Etudiants : prévenir les addictions de pairs à pairs »
2ème édition

Cette démarche est soutenue par la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA).

Ce projet, à destination des étudiants de l'enseignement supérieur, a vocation à impliquer les étudiants engagés dans la vie associative de leur établissement.

I - Contexte

La consommation de substances psychoactives est un problème de société majeur qui touche l'ensemble de la population. Aux dommages sociaux et sanitaires pour l'usager, s'ajoutent les dommages pour leur entourage et la collectivité, notamment lorsque se produisent des accidents ou des phénomènes de violence.
Les différentes études menées depuis la fin des années 1990 montrent qu'à l'entrée dans l'âge adulte les premières dépendances et abus réguliers apparaissent. C'est donc une question de santé publique majeure qui est soulevée ici au regard des conséquences engendrées par ce type de comportement, que ce soit au niveau médical, économique, professionnel, social ou familial.
L'étude « Jeunes & addictions » de l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT) a montré que 9% des jeunes de 18 à 25 ans qui sont étudiants consomment régulièrement de l'alcool (au moins dix fois au cours des trente derniers jours). Ces étudiants sont 34% à connaître des alcoolisations ponctuelles importantes de type *binge drinking*. Dans certaines formations sélectives, les week-end d'intégration arrivent après une ou plusieurs années de travail intensif pour préparer le concours d'accès. S'opère alors une forme de décompression qui fait sauter les limites qu'on s'imposait jusqu'alors. Dans ce cadre comme dans d'autres, ceux qui ne sont pas habitués à consommer de l'alcool sont mis dans une position de fragilité.
Cette augmentation se retrouve également dans la consommation d'ecstasy (principe actif : méthylènedioxyméthamphétamine ou MDMA). Enfin, le mode de consommation du tabac a évolué : le tabac à rouler trouve une place de plus en plus importante chez les fumeurs étudiants.

Une autre enquête, menée par la Fédération des associations générales étudiantes (FAGE) en 2014, a montré que 71% des sondés sont plus sensibles lorsque le message de prévention est transmis par une personne du même âge. Il faut donc favoriser la prévention par les pairs.
Elle montre également que les actions de prévention classiques et généralistes, bien qu'utiles et nécessaires, ont une portée limitée puisqu'elles atteignent plus difficilement les publics les plus à risque. Il est ainsi nécessaire d'appréhender la prévention dans une démarche globale ne se limitant pas à la réduction de risques au cours des soirées étudiantes.
Par ailleurs, pour être efficaces, ces actions doivent également prendre en compte un phénomène de plus en plus répandu, à savoir la consommation au sein de la sphère privée. Ainsi les soirées étudiantes, et notamment par le biais des « soirées

étudiantes responsables » doivent tendre à devenir des vecteurs d'exemplarité et de diffusion des bonnes pratiques.

II - Descriptif de l'appel à projet

La prévention consiste en « la construction d'un espace de réflexion et d'action pour renforcer la protection des citoyens face aux facteurs de risques collectifs et individuels de morbidité et pour les inviter à faire des choix responsables et favorables à la santé, dans le respect de leurs libertés et de la loi. »
L'objectif de la prévention et de la réduction des risques est de permettre à un individu de faire des choix éclairés au niveau de sa santé afin qu'il en soit l'acteur.

Destinataires

Le présent appel à projets s'adresse aux établissements de l'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et de paysage, publics et privés, relevant du ministère chargé de l'agriculture. Il a pour but d'inciter ces établissements à mettre en place une action de prévention contre les conduites addictives, en lien avec des responsables associatifs étudiants ou/et élus étudiants de leur établissement.

Typologie des projets

Les actions proposées :
- devront être menées par et pour les étudiants ;
- intégreront une évaluation des actions et notamment l'impact sur les étudiants.

Exemples non exhaustifs de projets : conception et édition de supports de communication, de jeux, concours artistique (dessin, peinture, photo, ...), création et mise en scène d'une pièce de théâtre...

Les projets peuvent être construits par une ou plusieurs associations et menés au niveau :
- d'un site d'un établissement,
- entre sites d'un même établissement,
- entre établissements.

Il est conseillé aux établissements de prendre l'attache d'experts sur les questions des conduites addictives, tant pour la construction des projets que pour leur mise en œuvre et leur évaluation. Une liste non exhaustive de structures spécialisées et ressources disponibles est proposée aux établissements en annexe 2.

III - Mise en œuvre de l'appel à projets

Un comité, composé de représentants de l'enseignement agricole et d'experts extérieurs, aura pour mission de valider les projets qui seront retenus dans le cadre du présent appel à projets, selon la pertinence des éléments fournis dans la note synthétique et le caractère innovant du projet.

Le nombre maximum de projets retenus est fixé à 10.
Pour chaque projet retenu, l'établissement porteur recevra une somme forfaitaire de 1000 €.

Lors de la précédente campagne 8 projets ont été retenus et sont en attente d'évaluation :

- Agrocampus Ouest : « Prévenir les addictions de pairs à pairs »
- ENGEES : « Jeudi la nuit »
- UniLaSalle : « Consommation d'Alcool et Paraidance Etudiante »
- ISARA-Lyon : « Le raton laveur blanc and Co »
- Montpellier SupAgro : « Occitanies 2017 »
  « Mise en place et gestion d'un foyer sans alcool »
- VetAgroSup : « Course d'orientation pédagogique dans Lyon »
  « Prévention des comportements à risque »

Calendrier

Pour les établissements souhaitant s'impliquer dans cet appel à projets :

Novembre - décembre 2017 : Réflexion et construction des projets.

15 janvier 2018 : Date limite de transmission des projets à la DGER sous forme d'une note synthétique (annexe 1).

Février 2018 : Sélection des projets, communication aux établissements, conventionnement entre la DGER et les établissements dont les projets auront été sélectionnés, versement de l'aide.

Février à octobre 2018 : Mise en place des actions dans les établissements.

30 novembre 2018 : Date limite de transmission à la DGER du bilan des projets réalisés (annexe 3).

Le Directeur Général
de l'Enseignement et de la Recherche

Philippe VINÇON

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

« Etudiants : prévenir les addictions de pairs à pairs »

Annexe 1

NOTE SYNTHETIQUE DE PRESENTATION DU PROJET

Intitulé du projet :

Etablissement :

Adresse postale :

Référent du projet pour l'établissement – Vie étudiante

Nom :

Prénom :

Fonction :

Adresse de courrier électronique :

Téléphone :

Référent étudiant du projet

Nom :

Prénom :

Association :

Fonction au sein de l'association :

Cursus de formation :

❒ Ingénieur
❒ Vétérinaire
❒ Paysage
❒ Licence professionnelle
❒ Master
❒ Doctorat

Année :

❒ 1ére
❒ 2ème
❒ 3ème
❒ 4ème
❒ 5ème

Adresse de courrier électronique :

Téléphone :

Projet
Brève présentation du projet

Contexte du projet
Pourquoi s'engager dans ce projet ? Quels en sont les facteurs majeurs ?
Quel lien avec la politique de l'établissement ?

Ingénierie de projet : du diagnostic à la mise en place des actions
Comment engager le projet dans l'établissement ? Comment les actions sont-elles co-construites entre les responsables étudiants et l'établissement ? Quels partenaires techniques et financiers ?
Décliner les actions qui vont être menées.

Evaluation du projet (quantitative/qualitative)
Comment sera mise en place l'évaluation ? Quels partenaires seront envisagés ? Quelle sera la méthode d'évaluation du projet ?

Budget prévisionnel (attention il doit être équilibré)

Dépenses	**Recettes**
TOTAL	**TOTAL**

Avis du DEVE

A compléter de la date et du cachet de l'établissement

Fiche à retourner par courrier électronique
Au plus tard le 15 janvier 2018 à :

conf-dger.bvie@educagri.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

« Etudiants : prévenir les addictions de pairs à pairs »

Annexe 2

Structures spécialisées et ressources disponibles

Dans le cadre de la préparation du projet et afin d'obtenir des renseignements fiables sur les opérateurs de prévention sur un territoire donné, tout établissement est invité à se rapprocher des organismes suivants :

Au niveau de la région :

- ARS (Agence Régionale de Santé)
- CRES (Comité Régional d'Education pour la Santé) ou IREPS (Institut Régional d'Education pour la santé)

Vous pourrez retrouver en ligne les adresses et informations de contact :

- des ARS, depuis la page d'accueil du portail national :
  https://www.ars.sante.fr/Rubrique : Annuaire des ARS

- des CRES ou IREPS, ainsi que de leurs structures rattachées depuis le site de la fédération nationale d'éducation pour la santé :
  http://www.fnes.fr/

Sites institutionnels :

Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues Et les Conduites Addictives (MILDECA) :
http://www.drogues.gouv.fr/

Le ministère des Solidarités et de la Santé : **www.sante.gouv.fr**

L'observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT) : www.ofdt.fr/
Les produits et les addictions de A à Z

L'agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) : **http://ansm.sante.fr**
Réglementation : classement des produits psychotropes et stupéfiants

Santé Publique France (fusion de l'INPES, l'INVS et l'EPRUS) : **http://inpes.santepubliquefrance.fr**

Drogues Info Service (ADALIS) : **www.drogues-info-service.fr**

Alcool Info Service : **www.alcool-info-service.fr**

Joueurs Info Service : **www.joueurs-info-service.fr**

Tabac info service (TIS) : **www.tabac-info-service.fr/**

L'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) : **inserm.fr**

Santé publique – Dossiers d'information - Addictions
Santé publique – Dossiers d'information - Alcool *et santé*
Expertises collectives

Textes législatifs et réglementaires : **https://www.legifrance.gouv.fr/initRechTexte.do**

Sites associatifs :

La Croix rouge : **http://www.croix-rouge.fr/**

Fédération **addiction** : **www.federationaddiction.fr**

Narcotiques anonymes : **www.narcotiquesanonymes.org**

Association Française pour la Réduction des **risques** liés à l'usage de drogues (AFR) : **a-f-r.org**

Fil santé Jeunes : **www.filsantejeunes.com/drogues-et-addictions**

Association nationale de **prévention** en alcoologie et **addictologie** (ANPAA) : **www.anpaa.asso.fr**

Alcooliques anonymes France : **www.aafrance.fr**

Société française d'alcoologie (SFA) : **www.sfalcoologie.asso.fr**

Comité national contre le tabagisme (CNCT) : **www.cnct.org**

Non à la drogue, Oui à la vie : **http://www.nonaladrogue.org/**

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

« Etudiants : prévenir les addictions de pairs à pairs »

Annexe 3

BILAN DU PROJET

1 - Références

Intitulé du projet :

Etablissement :

Adresse postale :

Référent du projet pour l'établissement – Vie étudiante

Nom :

Prénom :

Fonction :

Adresse de courrier électronique :

Téléphone :

Référent étudiant du projet

Nom :

Prénom :

Association :

Fonction au sein de l'association :

Cursus de formation :

❒ Ingénieur
❒ Vétérinaire
❒ Paysage
❒ Licence professionnelle
❒ Master
❒ Doctorat

Année :

❒ 1ére
❒ 2ème
❒ 3ème
❒ 4ème
❒ 5ème

Adresse de courrier électronique :

Téléphone :

2 – Equipe organisatrice du projet

Association(s) :

Nombre étudiants impliqués dans le projet :

Cursus de formation :	Année :
❒ Ingénieur	❒ 1ére
❒ Vétérinaire	❒ 2ème
❒ Paysage	❒ 3ème
❒ Licence professionnelle	❒ 4ème
❒ Master	❒ 5ème
❒ Doctorat	

3 - Quelle(s) problématique(s) identifiée(s) lors du diagnostic a ou ont conduit à la mise en place des actions ?

4 - Type d'action choisie

Quelle(s) actions mises en place ? Pourquoi ce choix ? Ce choix a-t-il été fait avec la direction des études ? Si oui comment ? Sinon pourquoi ?

5 - Développement et mise en œuvre du projet

Comment ont été définies les différentes étapes du projet ?

Quelles méthodes et modalités de travail ont été mobilisées pour son élaboration ?

Ex. : - Travail en groupe, binôme ou individuel
- Ateliers répartis sur plusieurs sessions, …
- Répartition des différentes étapes/tâches concourant à la production sur différents groupes/personnes
- modalités de co-construction

Quels partenaires internes et externes ont été mobilisés ?

Quels ont été les freins et les leviers ? En cas de difficultés, comment ont-elles été dépassées ?

Implication des étudiants et des équipes dans le projet
Place des partenaires extérieurs dans le projet
Intégration du projet dans l'établissement...

6 - Evaluation de l'impact du projet

Au niveau des étudiants

Quelles procédures ont été privilégiées pour mener l'évaluation ?

Quelles ont été les réactions sur les thèmes abordés et sur les méthodes et modalités utilisées ? En cas de différences d'appréciation, ont-elles été discutées ? Sous quelle(s) forme(s) ? Avec quels résultats ? ...

Combien d'étudiants estimez-vous avoir été impactés par le projet ?

Des changements de représentations ou d'attitude/discours ont-ils été observés ? Lesquels ? Sinon pourquoi ?

Des changements de comportements ont-ils pu être observés ? Lesquels ? Sinon pourquoi ?
La cohésion du groupe a-t-elle été renforcée ? Comment cela s'est-il traduit ?

Quelles compétences psychosociales ont été plus particulièrement mobilisées ou développées ?

Les étudiants impliqués se sont-ils exprimés auprès de leurs pairs sur leur travail ? Comment ? ...

Au niveau des équipes de la vie étudiante

Quel impact et quelle valorisation pour les équipes encadrantes ? Quelle(s) appropriation(s) pour les équipes non impliquées dans le projet ?...

Au niveau de l'établissement

Quelle place a eu ce projet dans l'établissement ? Comment a-t-il été abordé, diffusé et valorisé ?

Ce projet a-t-il été un facteur de changement ou d'évolution dans la démarche de prévention ? Si oui comment ?

La vie et l'organisation de l'établissement ont elles été impactées ? Si oui comment ? Les conséquences de l'action sur les conduites addictives ont-elles été évaluées ? Si oui quels en sont les résultats ? Sinon, pourquoi ?

Des suites sont elles envisagées ? Si oui lesquelles ?

7 - Bilan financier (intégrer la valorisation des personnels à ce projet) **:**

Désignation	**Recettes**	**Dépenses**
	TOTAL	**TOTAL**

8 - Synthèse générale sur l'expérience du projet

A compléter de la date et du cachet de l'établissement

Date limite d'envoi à la DGER/BVIE :
30 novembre 2018
à l'adresse suivante : conf-dger.bvie@educagri.fr